

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE BETON
500, MONTEE DE LA COLE DE RENE
AZUR SERVICES / BONIFAY S.A
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU l'avis du Service Urbanisme de la Ville,
VU la demande datée du 20 AVRIL 2018 de l'entreprise AZUR SERVICES – M. Manuel MARANGONI ☎06.03.71.17.34 (e-mail : manuel.marangoni49@orange.fr) pour l'entreprise BONIFAY S.A ☎04.94.06.76.95 – sise : Zac des Playes – 125, rue de l'industrie – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES (e-mail : sixfours@bonifay.fr) afin de bétonner le chemin d'accès au portail de M. FOUQUES Olivier.
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds supérieurs à **9 tonnes** et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** de l'entreprise précitée sont " exceptionnellement " autorisés à circuler Montée de la Cole de Rène pour la livraison de béton :

DU LUNDI 07 MAI 2018 AU VENDREDI 11 MAI 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **30 AVR. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Réf. : AP/NM.